



Cleveland

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 624 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 446 EN CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 445

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

- QUE** lors d'une séance tenue le 4 mai 2026, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé : « **RÈGLEMENT NUMÉRO 624 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 446 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 445 TOUCHANT LES ZONES PRIORITAIRES D'AMÉNAGEMENT ET LES ZONES D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉES** » ;
- QUE** conformément à la loi, **une assemblée de consultation se tiendra le 1^{er} juin 2026, à 18 h 30**, à la salle du conseil du Canton de Cleveland situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) J0B 2H0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
- QUE** le projet de Règlement numéro 624 vise le transfert des zones prioritaires d'aménagement à zones d'aménagement différées et vice-versa afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme de la municipalité;
- QU'** aucune disposition de ce règlement n'est susceptible d'approbation référendaire;
- QUE** le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé à l'Hôtel de ville du Canton de Cleveland situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland, aux heures habituelles de bureau. Une copie du projet de règlement peut également être obtenue moyennant le paiement du tarif applicable.

Donné à Canton de Cleveland, le 5 mai 2026.

Martin Lessard
Directeur général / greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland